

MAIRIE



BIRON

12, rue La Carrère

64300

N° 06/2015

ARRÊTE DU MAIRE

Vu les conditions climatiques de ces derniers jours,

Considérant que les dégradations qui résulteraient de leurs utilisations seraient très dommageables pour la suite de la saison sportive,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le Stade Municipal de Biron ne sera pas ouvert à la pratique sportive le week-end du **21 février au 22 février 2015**.

Article 2^e : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,
Monsieur le Président de l'Etoile Sportive Pyrénéenne,
Monsieur le Président du District.

Fait à Biron, le 20 Février 2015
Le Maire,

Jacques CASSIAU-HAURIE

